

## NOTE EXPLICATIVE

Si les parents ont des heures complémentaires **non contractuelles et/ou des heures majorées**, exonérées de certaines charges, il faudra procéder en plusieurs étapes pour remplir la fiche :

1. Dans un premier temps, remplir les informations concernant la partie salaire brut.
2. Une fois le salaire brut total trouvé, cliquer sur le lien de pajemploi renvoyant sur le simulateur du site. Cela permettra d'avoir le salaire net correspondant (à reporter ligne 32).
3. S'il y a des heures complémentaires non contractuelles et/ou majorées durant le mois, faire la déclaration sur pajemploi pour connaître le montant de l'exonération de charges sur ces heures (il sera indiqué dans le récapitulatif de la déclaration).
4. Une fois ce montant d'exonération communiqué, le reporter ligne 33 sur la fiche de calcul.
5. Vérifier également lors de la déclaration pajemploi si l'assistante maternelle est concernée par le prélèvement à la source (le montant du prélèvement à la source sera aussi indiqué dans le récapitulatif de la déclaration). Si celui-ci est supérieur à 0€, le noter sur la ligne 46 de la fiche de calcul.